

Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 20 et 21 mars 2015 à Emmetten (NW)

Pas de deux du pape François avec l'Eglise

L'assemblée plénière de la Conférence centrale s'est réunie les 20 et 21 mars 2015 à Emmetten (NW), soit exactement deux ans ou presque après l'entrée en fonction du pape François. Or, le thème choisi pour la partie de la rencontre réservée à une réflexion plus approfondie portait justement sur l'action du souverain pontife. Quant à la séance statutaire, elle a été consacrée principalement à des sujets d'ordre financier et à celui de la collaboration avec la Conférence des évêques.

Ne pas se borner à attendre et à regarder du côté de Rome

«Au cours des deux années écoulées, le pape François a initié bien des choses. Il a suscité de grands espoirs et conquis les cœurs des hommes et des femmes. Surtout, il a commencé à faire évoluer les consciences en profondeur dans l'Eglise.» C'est par ces propos tirés d'un bilan du président du comité central des catholiques allemands, Alois Glück, que le président de la Conférence centrale a ouvert l'assemblée plénière. Puis il se lança dans une nouvelle citation d'Alois Glück: «Ici, dans notre pays et notre Eglise, il nous appartient de nous montrer encore plus actif. Nous ne saurions nous borner à attendre et à regarder du côté de Rome. Nous devrions travailler concrètement, là où nous sommes, à l'avènement d'une Eglise animée par la charité et tournée radicalement vers ceux qui, au sein de la société et de la communauté ecclésiale, sont relégués dans la marge, comme l'appelle de ses vœux le pape François. C'est là le meilleur soutien que nous pouvons lui apporter. Dans notre Eglise, nous sommes à même de contribuer à ce que la main secourable remplace le doigt accusateur, au sens où l'entend le pape.»

Dialogue sur pied d'égalité

Dans son exposé sur le pape François, Frère Niklaus Kuster a choisi comme fil rouge le dialogue d'égal à égal. Ce familier de la spiritualité franciscaine et auteur de plusieurs publications consacrées au souverain pontife a passé en revue les gestes symboliques de ce dernier et leur dimension profonde. Lorsqu'il se trouve face à une personne, qu'il s'agisse d'un chef d'Etat, d'un mendiant, d'un malade, d'un membre du Parlement européen, d'un cardinal ou d'un réfugié, l'échange a toujours lieu sur pied d'égalité. Cette manière d'être était aussi le propre de François d'Assise.

Déjà lors de sa première apparition, au soir de son élection, le pape a posé des signes précurseurs. Il s'est présenté comme quelqu'un qui observe et écoute longuement avant de parler. Il invita les croyants à prier le «Notre Père» plutôt qu'à crier «Viva il Papa» et les exhorta à la fraternité.

De cette attitude fondamentale consistant à rencontrer autrui comme un alter ego, il y a lieu de tirer des conséquences très importantes pour l'Eglise elle-même et sa mission au sein de la société. Dans la mesure où un grand nombre d'enfants de Dieu sont des démunis, l'Eglise est appelée à être «une Eglise pauvre au service des pauvres». Et si l'on veut que, concrètement, la fraternité et la charité soient le propre de la vie communautaire dans l'Eglise, des réformes s'imposent. Une Eglise qui diffuse son enseignement de haut en bas doit se muer en un lieu de dialogue en quête de vérité. Cela sans craindre les divergences, voire les affrontements, comme l'a montré le Synode sur la famille.

Que le fait de cheminer sur une telle voie provoque aussi des pas en arrière est inévitable, estime Frère Niklaus Kuster, lequel rappela la tradition des processions dansantes où les pèlerins font deux pas en avant et un pas en arrière. C'est ainsi que François accomplit un pas de deux avec l'Eglise.

Message de salutations du Conseil d'Etat et réactions

Reprenant l'image de la danse, Karin Kaiser, la conseillère d'Etat du canton de Nidwald en charge des relations avec les Eglises, a souligné dans son message de salutations que ce serait une perte pour l'Etat comme pour l'Eglise s'ils cessaient de coopérer dans un esprit de confiance mutuelle où chacun est prêt à écouter l'autre et se soucie de donner une voix aux faibles.

Nombre de délégués à la Conférence centrale ont dit avoir été sensibles aux propos de l'orateur invité tout en soulignant que les suggestions du pape François ont certes été entendues en Suisse mais n'y ont guère d'impact. Il en va également de la ligne dans laquelle s'inscrivent ses réformes de l'Eglise et de son engagement politico-social.

Débat sur la répartition des charges financières

Le mode de répartition des charges financières au sein de la Conférence centrale est l'objet qui a suscité les débats les plus intenses. Le régime en vigueur est le suivant: 50% du montant-cible à couvrir est subdivisé entre les membres en fonction du chiffre de population catholique. Pour l'autre moitié, le principe de la solidarité prévaut dans la mesure où la capacité contributive du canton et la capacité financière de l'Eglise sont prises en considération pour l'établissement du calcul. Malgré ce système, certains membres ne versent pas intégralement leur dû. A noter que si les raisons avancées pour une telle attitude sont compréhensibles, l'assemblée plénière est susceptible de les libérer partiellement de leurs obligations.

Diverses interventions ont mis en évidence que le versement de l'entier de la contribution attendue pose des problèmes dans les cantons où la corporation ecclésiastique cantonale ou le diocèse ne jouit pas de la possibilité de faire monter suffisamment de fonds du niveau local à l'échelon supérieur. Faire évoluer de telles situations impliquerait la création des bases juridiques indispensables, un travail de persuasion et une authentique volonté politique. Si rien ne devait être entrepris, l'ensemble de l'édifice de la solidarité serait menacé, car son fonctionnement suppose que chacun consente des efforts et que nul ne se comporte en «resquilleur». Le risque existe en effet que des membres de la Conférence centrale jouissant d'une situation financière favorable soient tentés de ne verser qu'une partie de leur contribution, surtout s'ils sont placés devant la nécessité de faire des économies.

Collaboration avec la Conférence des évêques

Un autre sujet important de l'assemblée plénière a été celui de la collaboration entre la Conférence centrale et la Conférence des évêques suisses. A l'avenir, il conviendrait que celle-ci repose de manière générale sur une convention et revête une forme plus contraignante. En outre, elle ne saurait se limiter au domaine financier. C'est notamment dans la perspective du débat sur cette problématique que le président de la Conférence centrale, Hans Wüst, a également évoqué dans son allocution d'ouverture de l'assemblée plénière le souvenir de l'ancien nonce apostolique en Suisse, Mgr Karl-Josef Rauber, lequel vient d'être élevé à la dignité cardinalice. Dans ses remerciements à la lettre de félicitations que lui a adressée la Conférence centrale, le prélat a relevé ce qui suit: «Je ne saurais oublier mes années en Suisse. Pour moi, elles ont été très fructueuses et m'ont donné l'occasion de me pencher sur de multiples questions et problèmes. Lorsque je passe

en revue ces derniers, je pense que le Saint-Père a sans aucun doute une grande compréhension pour certains particularismes de l'Eglise suisse et qui pourraient aussi indiquer la direction à suivre dans des domaines bien plus étendus.»

Cette appréciation selon laquelle le pape François considère d'un œil positif nos structures de droit public ecclésiastique est partagée également par Claudius Luterbacher, chancelier du diocèse de Saint-Gall et spécialiste de droit canonique. Ses propos ont également été rapportés par Hans Wüst: «L'hommage rendu par le pape à l'organisation ecclésiastique suisse constitue une petite sensation. Dans presque tous les cantons, il existe, parallèlement aux paroisses et aux diocèses selon le droit canon, des corporations ecclésiastiques organisées démocratiquement à l'échelon communal et cantonal. Leurs organes élus démocratiquement coopèrent avec les collaborateurs pastoraux des paroisses et les responsables diocésains. Qu'un pape souhaite que cette spécificité helvétique *continue à fonctionner tranquillement* et voie une *richesse dans ce mode particulier de collaboration* ne s'était encore jamais produit.»

Semblables déclarations prouvent que la thèse soutenue haut et fort selon laquelle les corporations ecclésiastiques cantonales sont incompatibles avec la conception que l'Eglise nourrit d'elle-même et doivent dès lors disparaître ne correspond pas à la position du pape. Elles ne peuvent qu'encourager la Conférence centrale à défendre avec énergie, en dialogue avec la Conférence des évêques suisses, le principe d'une collaboration d'égal à égal.

Zurich, le 29 mars 2015
1940_2015_1 fr.doc

Daniel Kosch